



Je cultive les droits

Le droit à la dignité

Initiée en 2008 sous le thème « Je cultive les droits », la semaine dédiée à la promotion et à la protection des droits des résidents figure, pour chaque acteur du milieu, parmi les expériences de choix pour souligner la portée des droits et reconnaître leur apport sur la qualité des soins et services offerts.

Fière de poursuivre ses engagements axés sur la qualité de vie et le bien-être du résident, Vigi Santé a saisi l'occasion pour faire de cette semaine, un rendez-vous annuel.

L'année 2009 propose un terreau fertile à cultiver « Le droit à la dignité ».

Cette nouvelle opportunité de réflexion sur le sens des gestes posés par chacun de nous, que l'on soit intervenant, gestionnaire, bénévole ou visiteur, veut contribuer à faire, de chaque instant passé auprès du résident, un grand moment d'humanité.

Au cours de cette semaine sur « Le droit à la dignité », c'est ensemble que nous explorerons pleinement notre jardin afin de redécouvrir, au rythme des saisons, l'importance du geste.

*Il n'existe pas d'autre voie vers la solidarité humaine
que la recherche et le respect de la dignité individuelle.*

Pierre Lecomte du Noüy

L'HUMAIN AVANT TOUT

La notion de dignité fait son apparition dès la fin du XI^e siècle. Elle provient du latin « *dignitas* » signifiant le respect que mérite quelqu'un. Notion essentielle pour désigner la valeur de l'Humain, la dignité ne comporte pas de définition précise au sens du droit. Sur le plan philosophique toutefois, la dignité humaine se définit selon le principe que toute personne doit être traitée comme une fin en soi. À l'opposé de la « chose » qu'on utilise, qui peut être remplacée ou vendue, la personne est unique et est, par conséquent, « sans prix ». La dignité constitue ainsi la définition éthique de l'Humain.

La dignité se lit également dans le regard de l'autre sur soi. Elle ne peut être réduite à ce que je vois ou crois savoir de l'autre.

Dignité est un mot qui ne comporte pas de pluriel.

Paul Claudel

AU SUJET DU DROIT À LA DIGNITÉ

En droit international, on peut noter une première apparition de cette notion dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), laquelle décrit dans son préambule que « *la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde* ». L'article 1 décrit d'ailleurs que « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ».

L'Assemblée nationale du Québec a, de plus, reconnu dans la Charte des droits et libertés de la personne (1976) : « *Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation* » (article 4).

L'exigence de dignité implique le rejet de toute forme de discrimination et d'exploitation.

LA DIGNITÉ... EN SANTÉ !

Notre système de santé au Québec repose sur des valeurs auxquelles nous accordons une grande importance. La *Loi sur les services de santé et les services sociaux* souligne d'ailleurs les lignes directrices qui doivent guider la gestion et la prestation des services, de façon à ce que le résident soit, dans toute intervention, traité avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité, de son autonomie, de ses besoins et de sa sécurité (article 3).

À PROPOS DU CODE D'ÉTHIQUE ...

Le résident étant la raison d'être des services, Vigi Santé situe le respect de la dignité humaine comme étant la règle d'or de son code d'éthique.

On y reconnaît que tous les gestes posés à l'endroit du résident doivent s'inspirer des mêmes droits et libertés dont dispose tout citoyen. Notre code d'éthique se veut ainsi le reflet de notre engagement individuel et collectif à assurer des pratiques et des conduites favorisant un milieu de vie sain et harmonieux.



LE POINT DE VUE DU RÉSIDENT ...

Pour bien cerner le sens même de la dignité, il importe de la regarder à travers les yeux des résidents. Comment la définissent-ils ?

La dignité, c'est ...

- Être traité de façon respectueuse et polie, comme on s'adresse à un adulte et non à un enfant.
- Que les gens prennent le temps de me saluer et de me sourire.
- Qu'on respecte mon intimité et ma pudeur lors des soins.
- Être considérée la personne que j'ai toujours été dans la vie, malgré mes pertes et la maladie.
- Qu'on me fasse sentir que j'existe et que je ne suis pas un fardeau.
- Qu'on respecte mes volontés de fin de vie et mon droit de mourir paisiblement.
- Conserver mon statut d'être humain à chaque étape de ma vie comme dans la mort.

La seule force, la seule valeur, la seule dignité de tout; c'est d'être aimé.

Charles Péguy



*La dignité, l'estime de soi et la fierté
sont des valeurs qui durent toute la vie !*



VRAI OU FAUX ?

	Vrai	Faux
A Les préposés devraient toujours s'assurer que la porte soit bien fermée pour assister Monsieur Dumoulin à se dévêtir et mettre son pyjama.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B Puisque Mme Lalande est atteinte de la maladie d'Alzheimer à un stade avancé, à quoi bon lui parler et la saluer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C L'équipe doit respecter le désir de Mme Tucker de recevoir ses soins intimes par une femme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D Monsieur Tremblay est en fin de vie et sa condition s'est beaucoup détériorée. Le centre doit respecter son désir de ne pas recevoir certains traitements et l'accompagner en contrôlant le mieux possible sa douleur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E Le personnel tutoie Mme Cortez et lui parle comme à une enfant mais puisqu'elle est très confuse, ce n'est pas une atteinte à sa dignité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réponses à l'endos du dépliant		

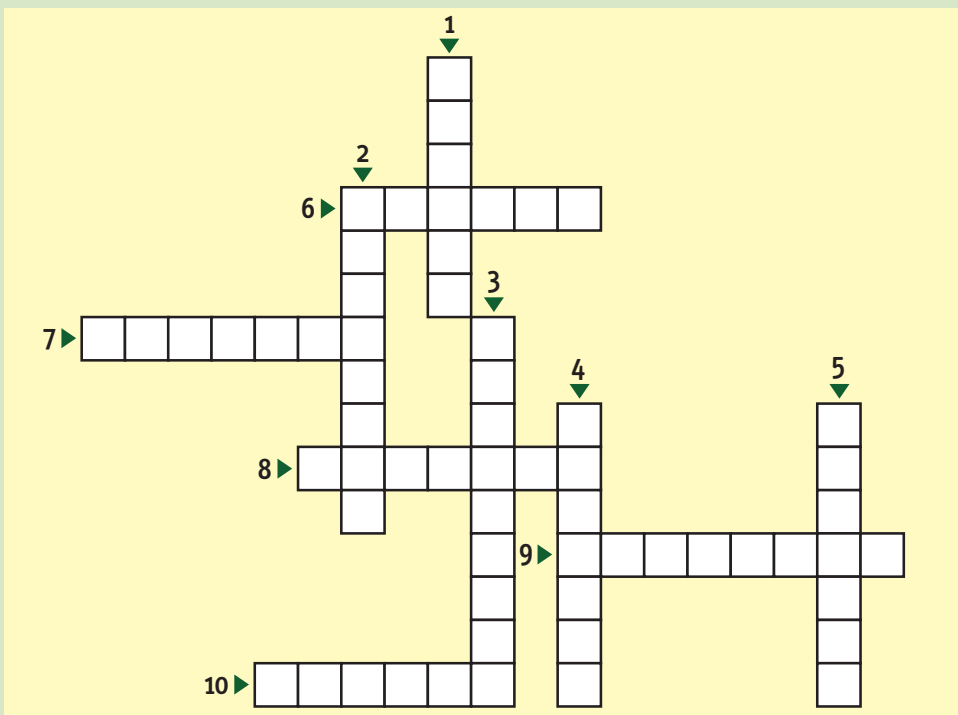
LA DIGNITÉ À TRAVERS NOTRE CODE D'ÉTHIQUE

VERTICAL

- 1 Nous soutenons une approche milieu de vie où le résident demeure _____ de lui-même.
- 2 Nous nous adressons au résident en le vouvoyant et en l'appelant par son nom de famille précédé de Madame, Mademoiselle ou _____.
- 3 Notre mission : « Par l'implication de tous et l'excellence des services, nous allons construire un milieu de vie ouvert sur la communauté, où le résident vit au quotidien le respect de son être, au cœur d'un environnement unique, où se côtoient _____, familles, employés et bénévoles, et où milieu de vie et vie au travail ne font qu'un ».
- 4 Le _____ de la dignité humaine est la règle d'or de notre code d'éthique.
- 5 Le résident doit, dans toute intervention, être traité avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa _____.

HORIZONTAL

- 6 La qualité du milieu de vie repose sur le principe du respect _____ où la collaboration de chacun est essentielle.
- 7 Le résident doit être traité comme nous le souhaiterions en tout temps pour nous-mêmes ou l'un de nos _____.
- 8 Nous adoptons une approche _____, compréhensive et non contraignante qui tient compte autant des besoins de vie que des besoins de santé du résident.
- 9 Le résident a droit au respect de sa _____, de son rythme, de ses choix, de ses goûts, de son autonomie, de ses valeurs et croyances.
- 10 Tous les gestes posés à l'endroit du résident doivent s'inspirer du respect et de la reconnaissance des mêmes _____ et libertés dont dispose tout citoyen.



COMMENT PEUT-ON CONTRIBUER AU RESPECT DU DROIT À LA DIGNITÉ ?

Des personnes impliquées dans les milieux de vie se prononcent :

- « Une évolution récente dans ma condition de santé m'oblige dorénavant à demander de l'aide pour mes transferts. Je craignais le jugement ou les commentaires des membres du personnel. J'ai apprécié que personne n'ait fait de commentaires dévalorisants. Au contraire, tous continuent de m'encourager à faire ce dont je suis encore capable et ils me donnent l'aide nécessaire sans porter atteinte à ma dignité. »

Denise Normandeau (résidente au CHSLD Vigi les Chutes)

- « ...C'est un homme fier, faire tout ce qu'il peut de lui-même c'est très important pour lui. C'est certain que cela me demande plus de temps, mais on est tous les deux plus contents comme ça. »

Véronique Boisvert (préposée aux bénéficiaires, CHSLD Vigi Shermont)

- « Quand je suis entrée dans la chambre de ma mère, un préposé était assis calmement sur le bord de son lit pour l'aider à manger. Il était tellement doux et attentif, ça aurait très bien pu être moi-même assise auprès de ma mère à m'occuper d'elle. »

Fille de Mme Nicolopoulos (famille d'une résidente du CHSLD Vigi Reine-Élizabeth)

- « Je prodigue mes soins aux résidents de la même façon que je souhaiterais être soignée. Respecter le rythme du résident. »

Sylvie Jean (infirmière au CHSLD Vigi de l'Outaouais)

- « Plus nous nous appliquons à bien faire notre travail et mieux nous rencontrons notre obligation de qualité envers les résidents et les tâches qui nous sont demandées. Le bienfait de servir un repas de bonne qualité rejoint notre engagement à procurer une meilleure qualité de vie pour les résidents; ils sont notre raison d'être au centre. Être heureux, satisfait et comblé dans son travail, cela se ressent naturellement dans l'exécution de nos tâches tout au long de la journée. »

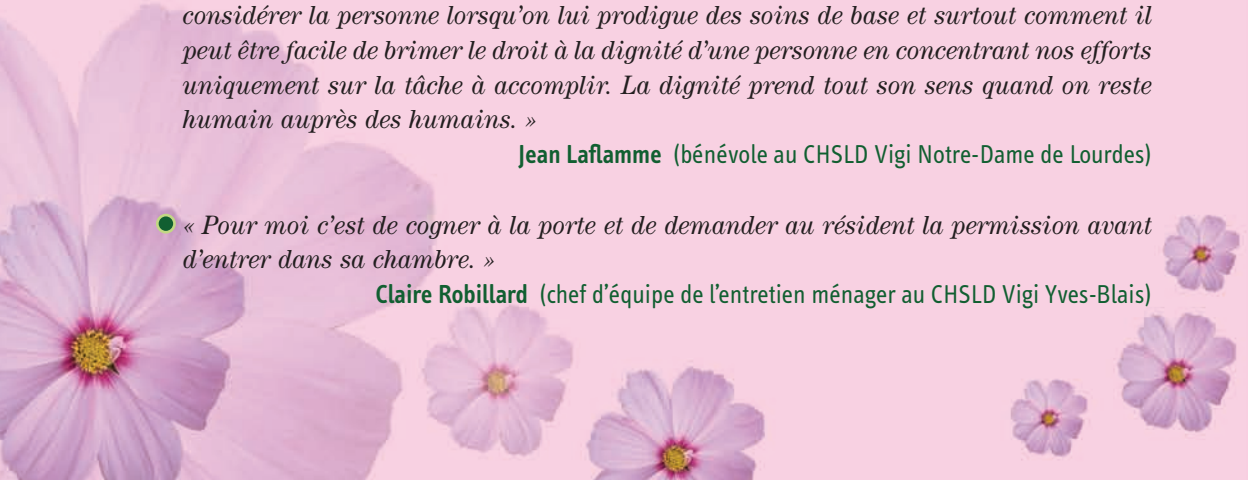
Martin Delcourt (cuisinier au CHSLD Vigi Montérégie et CHSLD Vigi Brossard)

- « Depuis 20 ans je participe à la semaine du camp vacances pour les résidents comme accompagnateur bénévole. Je constate à chaque fois combien il est important de considérer la personne lorsqu'on lui prodigue des soins de base et surtout comment il peut être facile de brimer le droit à la dignité d'une personne en concentrant nos efforts uniquement sur la tâche à accomplir. La dignité prend tout son sens quand on reste humain auprès des humains. »

Jean Laflamme (bénévole au CHSLD Vigi Notre-Dame de Lourdes)

- « Pour moi c'est de cogner à la porte et de demander au résident la permission avant d'entrer dans sa chambre. »

Claire Robillard (chef d'équipe de l'entretien ménager au CHSLD Vigi Yves-Blais)



Le générique masculin est utilisé dans ce dépliant sans aucune discrimination et uniquement dans le but de faciliter la lecture.

Sa diffusion est rendue possible grâce à l'implication des partenaires suivants :

- Comité de résidents du CHSLD Vigi Brossard
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Les Chutes
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Deux-Montagnes
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Dollard-des-Ormeaux
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Montérégie
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Mont-Royal
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Notre-Dame de Lourdes
- Comité de résidents du CHSLD Vigi l'Orchidée blanche
- Comité de résidents du CHSLD Vigi de l'Outaouais
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Pierrefonds
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Reine-Élizabeth
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Saint-Augustin
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Shermont
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Yves-Blais
- Comité de résidents du CHSLD Marie-Claret
- Comité des usagers de Vigi Santé
- Conseiller en milieu de vie de votre CHSLD
- Commissaire aux plaintes et à la qualité des services de votre CHSLD
- Comité de vigilance et de la qualité de Vigi Santé
- Direction générale de Vigi Santé



Vigi Santé
197, rue Thornhill
Dollard-des-Ormeaux
(Québec) H9B 3H8
www.vigisante.com

An English version of this pamphlet is available upon request

« Je cultive le droit à la dignité »

Thématique de la semaine sur les droits
dans tous les CHSLD de Vigi Santé
du 3 au 9 mai 2009

Venez cultiver avec nous,
la récolte n'en sera
que meilleure !

Renseignez-vous
auprès de votre CHSLD
pour obtenir le nom
des membres
du comité de résidents
et le moyen pour les rejoindre

Procurez-vous le dépliant de Vigi Santé
« Votre satisfaction nous tient à cœur »
Vous y retrouverez le nom et les coordonnées du commissaire
aux plaintes et à la qualité des services de votre CHSLD

RÉPONSES DES JEUX :

VRAI OU FAUX : A-V, B-F, C-V, D-V et E-F

LA DIGNITÉ À TRAVERS NOTRE CODE D'ÉTHIQUE :

1 : maître 2 : monsieur 3 : résidents 4 : respect 5 : dignité 6 : mutuel 7 : proches
8 : humaine 9 : personne 10 : droits